

**Fiche d'inscription pédagogique en Licence 3 Chimie**  
*Enseignement à Distance (LCEAD)*

**PREPARATION EN DEUX ANS : deuxième année**

**Nom :**

**Prénom :**

Cocher les Unités d'Enseignement optionnelles auxquelles vous désirez vous inscrire :

Premier semestre : S5			Deuxième semestre : S6		
UE	ECTS	Cocher ici	UE	ECTS	Cocher ici
135UD16	6	<b>x</b>	136UL01	2	<b>x</b>
135UL02	2	<b>x</b>	136UD13	2 ou 4	
135UP02*	2		136UD14	2 ou 4	
135UP03	2		<del>136UD15</del>	<del>2 ou 4</del>	
135UP04	2		136UD16	2 ou 4	
			136UD17	2 ou 4	
			<del>136UD18</del>	4	
			136UP03	2	
			136UP04	2	
ET			ET		
135UD12	3		136UD10	6	
135UD13	3				
OU			OU		
135UD14	6		136UD09	6	
<b>Nombre d'UE</b>	<b>4 ou 5</b>		<b>Nombre d'UE</b>	<b>4</b>	

1 UE optionnelle à 2 ECTS (autre que celle choisie au S5) et 1 UE optionnelle à 4 ECTS (autre que celles choisies au S6 à 2 ECTS et au S6 de la 1<sup>ère</sup> année) 10 ECTS au total

**Entourer le nombre d'ECTS (2 ou 4) pour les 2 UE optionnelles (1 à 2 ECTS et 1 à 4 ECTS)**

\* Le module 135UP02 "insertion professionnelle" nécessite un pré-requis : il ne peut être choisi que si l'étudiant a une activité salariée dans le domaine de la chimie ou de l'enseignement supérieure à 2 ans.  
validation sur mémoire (contenu à définir)

N.B.1 : les étudiants choisissent la dominante (organique ou minérale) complémentaire de celle de la première année.

N.B.2 : si vous choisissez chimie minérale industrielle (UP04) et chimie organique industrielle (UP03), vous devez suivre chimie minérale industrielle au premier semestre( S5).

### Module du premier semestre (S5)

Code	Intitulé de l'UE
135UD12	Chimie des solutions
135UD13	Chimie de coordination : liaison, spectre optique, magnétisme
135UD14	Les grands mécanismes réactionnels de la chimie organique
135UD16	Chimie analytique
135UL02	Professional english
135UP02	Insertion professionnelle
135UP03	Chimie organique industrielle
135UP04	Chimie minérale industrielle

### Module du deuxième semestre (S6)

Code	Intitulé de l'UE
136UD09	Chimie organique approfondie
136UD10	Chimie inorganique approfondie
136UL01	Anglais
136UD13*	Substances organiques naturelles
136UD14*	Plans d'expériences
136UD15*	Colloïdes et interfaces
136UD16*	Polymères : de la molécule à l'objet
136UD17*	Composés minéraux naturels et chimie bio-inorganique
136UD18	Propriétés spécifiques des matériaux
136UP03	Chimie organique industrielle
136UP04	Chimie minérale industrielle

\* Modules à 2 ou 4 ECTS

## Calcul du montant des Droits Universitaires

Ces tarifs sont mis à jour chaque année.

Le montant des droits d'inscription diffère selon le statut du candidat:

- **tarif A** pour les personnes bénéficiant d'un financement total (n'assurant pas elles-mêmes leur financement): formation professionnelle continue, congé individuel de formation, contrat de qualification ;
- **tarif B** pour les salariés et travailleurs indépendants bénéficiant d'un financement partiel ou n'ayant pas de financement (qui assurent à titre individuel le (co-)financement de la formation) ainsi que les demandeurs d'emploi n'ayant pas de financement;
- **tarif formation initiale (FI)** pour les étudiants, les enseignants de l'éducation nationale et les allocataires du RSA et de l'ASS.

Nbre d'UE	Tarif A		Tarif B		Tarif FI
1	1060 €		265,00 €		95 € + DN
2	1210 €		302,50 €		115 € + DN
3	1360 €		340,00 €		135 € + DN
4	1510 €		377,50 €		155 € + DN
5	1660 €		415,00 €		175 € + DN
6	1810 €		452,50 €		210 € + DN
7	1960 €		490,00 €		245 € + DN
8	2110 €		527,50 €		280 € + DN
9	2260 €		565,00 €		315 € + DN
10	2410 €		602,50 €		350 € + DN
11	2560 €		640,00 €		385 € + DN
12	2710 €		677,50 €		420 € + DN
13	2860 €		715,00 €		455 € + DN
14	3010 €		752,50 €		490 € + DN
15	3160 €		790,00 €		525 € + DN
16	3310 €		827,50 €		560 € + DN
17	3460 €		865,00 €		590 € + DN

Remarque : DN = droits nationaux d'inscription à l'Université en Licence en **2021/2022** : 170 €

### **IMPORTANT : Acquiescement préalable de la CVEC pour les étudiants en FI: 92 €**

A compter de la rentrée 2018, avant de vous réinscrire, vous devrez obligatoirement fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus). On peut en être exonéré dans certains cas (boursier.....).

Cette démarche préalable doit être effectuée en ligne sur le site suivant : [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)

Pour information, le montant des droits complémentaires du tarif FI se calcule en:

- multipliant le nombre d'UE par : **20€/UE**
- en ajoutant les droits complémentaires SCIRN: **15€/UE (minimum 75 €<sup>1</sup>, maximum 250 €)**

<sup>1</sup> Si le nombre d'UE est inférieur ou égal à 5, les droits complémentaires SCIRN sont égaux à 75 €.